

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juillet 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD89

présenté par
M. Millienne, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 111, substituer aux mots :

« transports scolaires »

les mots :

« transport scolaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.